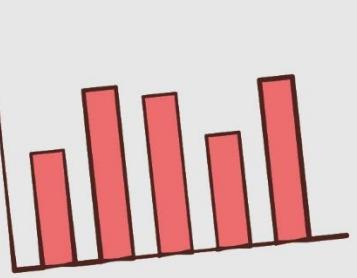
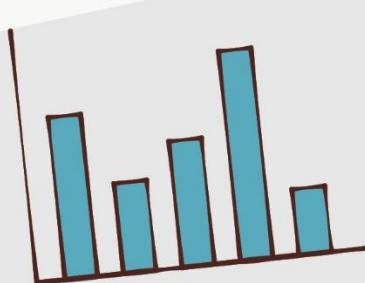
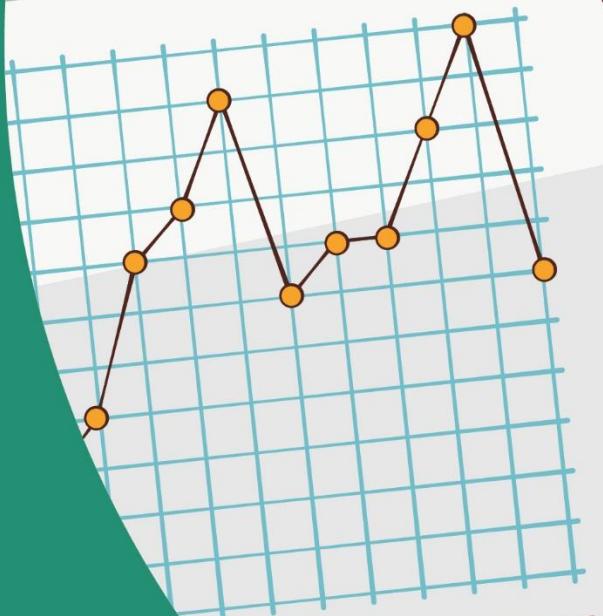
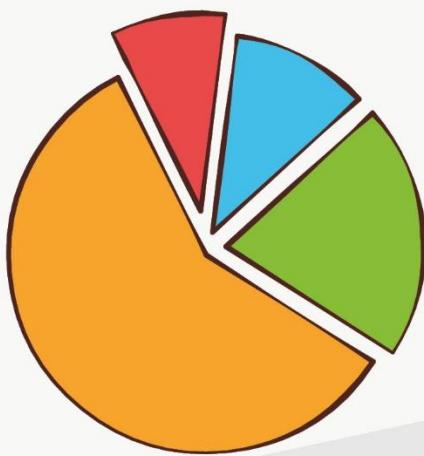


2026



L'Agglo  
Grand Guéret  
Communauté

# Rapport d'orientation budgétaire



## Définition et contenu du rapport d'orientations budgétaires

Les articles L. 2312-1 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient qu'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) envisagées est réalisé dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget primitif dans les EPCI de 3 500 habitants et plus.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (qui a ajouté un article D. 2312-3 après l'article R. 2312-2 du CGCT), prévoit qu'il doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes**, en fonctionnement comme en investissement.

2° La présentation des **engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget**. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Si ces informations sont celles afférentes à l'exercice budgétaire auquel se rapporte le ROB, le caractère pluriannuel de certaines informations (notamment les AP-CP) commande, pour plus de lisibilité et de mise en perspective, le fait d'intégrer au ROB une **prospective financière permettant de contextualiser et positionner les orientations budgétaires souhaitées au sein du mandat politique en cours**.

Doivent également figurer dans le rapport d'orientation budgétaire de la Communauté les informations afférentes à :

- La structure des effectifs,
- Les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaire, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- La durée effective du travail dans la communauté,
- L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget,
- La démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la Communauté.

# SOMMAIRE

<b>CONTEXTE GLOBAL .....</b>	4
CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL .....	4
SITUATION DES COLLECTIVITÉS .....	5
PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 .....	6
<b>LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'AGGLO .....</b>	8
LES 12 BUDGETS.....	8
DES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES ENCADRÉS.....	8
UN BUDGET 2026 PRUDENT ET MAITRISÉ.....	9
<b>LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN 2026.....</b>	11
LES ÉVOLUTIONS DE SERVICE PUBLIC .....	11
LA POLITIQUE DE L'EAU .....	12
<b>LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ .....</b>	13
STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS .....	13
TEMPS DE TRAVAIL, RÉMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE.....	14
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL 2021-2025 ET IMPACT PRÉVISIONNEL DES MESURES RH NATIONALES ET LOCALES EN 2026 .....	15
GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES .....	17
LA GESTION DE LA DETTE.....	17
<b>LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2020 - 2028.....</b>	20
PROSPECTIVE CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS .....	20
PROSPECTIVE DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.....	27
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2026 .....	32
<b>LES GRANDS PROJETS .....</b>	33
CAP SUR LE CENTRE AQUATIQUE .....	33
MOBILITÉS : LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA VÉLO .....	34
MODERNISATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES URBAINES .....	34
OUVERTURE D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE .....	34
SOUTIEN AUX COMMUNES .....	35

## CONTEXTE GLOBAL

### CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET NATIONAL

« *Un environnement international en amélioration mais toujours fragile* »

L'année 2025 s'ouvre sur un paysage géopolitique légèrement apaisé, marqué notamment par une trêve entre Israël et le Hamas facilitée par une médiation américaine. Malgré cette détente, la stabilité demeure précaire, avec des risques persistants liés à la fragmentation des acteurs armés et à l'incertitude régionale. Sur le plan macroéconomique, les grandes économies avancées poursuivent une trajectoire de croissance modérée. En zone euro, l'inflation poursuit sa normalisation pour s'établir à environ 2,2%, mais la croissance demeure limitée et hétérogène, reflétant la faiblesse de la demande et le resserrement monétaire toujours en vigueur.

#### **Recul des tensions énergétiques et mutation accélérée du secteur**

Le marché des matières premières, en particulier celui du pétrole, s'inscrit dans une dynamique baissière sous l'effet conjoint d'une production mondiale abondante et d'une demande affaiblie, notamment en Chine et en Europe. Le Brent s'échange désormais autour de 66 dollars, reflétant l'impact des sanctions occidentales contre la Russie mais surtout la montée en puissance des producteurs américains et sud-américains. En parallèle, la transition énergétique connaît une accélération sans précédent avec l'explosion des capacités mondiales de stockage en batteries, multipliées par dix en sept ans. La chute continue du coût du kilowattheure renforce la place du stockage comme solution stratégique pour l'équilibrage des réseaux électriques et la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, ouvrant des perspectives favorables à moyen terme pour la stabilité des prix de l'énergie en Europe.

#### **Réarmement massif de l'Europe et pressions croissantes sur les finances publiques**

La guerre en Ukraine a profondément transformé les priorités stratégiques européennes, entraînant une hausse rapide et durable des budgets militaires. Les dépenses de défense de l'Union européenne, passées de 220 à près de 380 milliards d'euros en trois ans, témoignent de cette réorientation. L'Allemagne opère un changement d'échelle spectaculaire avec un triplement de son budget d'ici 2025, tandis que la France, l'Italie et l'ensemble des pays européens renforcent également leurs capacités. Si cet effort soutient l'industrie de défense européenne et répond à un impératif sécuritaire, il accroît parallèlement les tensions sur les déficits et réduit les marges de manœuvre des budgets sociaux et d'investissement civil.

#### **Une économie française résiliente mais encore dépendante de la dynamique extérieure**

En 2025, la France connaît un léger rebond économique, avec une croissance trimestrielle de 0,5% au troisième trimestre et une projection annuelle proche de 0,7%. Cette amélioration tient principalement à la vigueur des exportations et à la reprise de l'investissement des entreprises, alors que la consommation des ménages reste contrainte par la perte de pouvoir d'achat accumulée. Le marché du travail demeure solide avec un taux de chômage autour de 7,5%, mais les créations nettes d'emplois marquent le pas. Sur le plan des prix, l'inflation retombe à 1,2%, portée par la chute des coûts de l'énergie, marquant la fin du cycle inflationniste post-pandémie. Cette normalisation ouvre la voie à un apaisement monétaire progressif et justifie

une revalorisation modérée des bases fiscales. Toutefois, la reprise reste fragile, portée essentiellement par les facteurs extérieurs plus que par un redémarrage de la demande interne

## SITUATION DES COLLECTIVITÉS

*« Une situation financière globalement stabilisée en 2025 malgré un contexte encore contraint »*

L'année 2025 confirme une évolution plus favorable qu'attendu des finances locales, dans un environnement marqué par le ralentissement de l'inflation et par une transformation profonde du modèle fiscal territorial. Après plusieurs exercices marqués par une forte tension sur les charges de fonctionnement, les collectivités bénéficient désormais d'un apaisement de l'effet inflationniste : les charges à caractère général progressent très modérément (+1,6 % contre +5,7 % en 2024), grâce notamment à la baisse des prix de l'énergie et à la stabilisation des coûts alimentaires. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement restent en hausse (+2,2 %), soutenues par la reprise dynamique des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), essentiels pour les départements, qui progressent d'environ +14 % après deux années de recul. Cette combinaison d'une décélération des dépenses et d'un retour de certaines recettes permet de réduire nettement l'effet de ciseaux, et donc de préserver une épargne brute orientée très légèrement à la hausse (+0,9 %). Cette stabilisation intervient malgré un cadre fiscal de plus en plus contraint, marqué notamment par le gel des fractions de TVA et le prélèvement opéré via le dispositif DILICO, qui vient limiter le dynamisme naturel des ressources.

### **Un niveau d'investissement encore très élevé, principalement porté par le bloc communal**

L'investissement public local demeure en 2025 à un niveau historiquement élevé, dépassant les 80 milliards d'euros pour la troisième année consécutive. Toutefois, sa dynamique n'est plus homogène : alors que le bloc communal poursuit sa progression (+4,9 %), dans la logique d'une fin de mandat traditionnellement propice à l'achèvement des projets, les départements et les régions réduisent nettement leurs dépenses d'équipement (-6,9 % et -8,5 % respectivement), en raison de marges financières plus limitées et de la contraction de certaines recettes. Le financement de ces investissements s'appuie sur une épargne nette stable (23 milliards d'euros), mais surtout sur un recours massif à l'emprunt, proche de 28 milliards d'euros, portant l'encours total de dette locale à environ 221 milliards d'euros. Ce niveau reste toutefois soutenable à l'échelle macroéconomique (7,4 % du PIB), bien inférieur au secteur central de l'État et relativement stable depuis plusieurs années. Malgré cela, le besoin de financement global demeure élevé (-10 milliards d'euros), traduisant la difficulté persistante à autofinancer l'effort d'équipement dans un contexte où les ressources fiscales progressent faiblement et où les dotations d'investissement stagnent. Cette situation souligne à la fois la vitalité des investissements de proximité et les tensions structurelles auxquelles font face les échelons départementaux et régionaux.

### **Des perspectives incertaines pour 2026 entre effort national de redressement des comptes publics et exigences locales croissantes**

Si l'exercice 2025 se conclut sur des équilibres globalement préservés, les perspectives pour 2026 restent marquées par un haut niveau d'incertitude. D'une part, les collectivités sont appelées à contribuer davantage au redressement des finances publiques nationales, ce qui pourrait se traduire par de nouvelles restrictions sur leurs recettes ou sur la dynamique de leurs dépenses, à l'image d'un possible renouvellement du DILICO ou de mécanismes apparentés

aux anciens contrats dits « de Cahors ». D'autre part, les dotations de l'État pourraient être reconduites à un niveau stable, voire réduites pour certaines composantes, tandis que la dynamique de TVA, principale ressource de substitution aux anciennes taxes locales, pourrait être réduite en 2026. À ces fragilités s'ajoutent les pressions structurelles sur les dépenses sociales des départements, la montée des coûts liés à la transition écologique, et la nécessité de programmer un nouveau cycle d'investissement dans un contexte budgétaire restreint. L'ensemble de ces facteurs laisse augurer une année 2026 atypique pour un début de mandat municipal : si le cycle électoral appelle traditionnellement une pause dans les dépenses d'équipement, les collectivités devront arbitrer dans un cadre plus contraint qu'à l'accoutumée, tout en maintenant un niveau de services publics répondant à des attentes croissantes.

## PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

*« Un projet de loi de finances 2026, non voté, qui met à forte contribution les collectivités territoriales et le vote d'une loi spéciale »*

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une trajectoire nationale de redressement accéléré des finances publiques, dans laquelle les collectivités territoriales – et notamment les intercommunalités à fiscalité propre – sont une nouvelle fois mises à contribution. Le gouvernement évalue à 4,6 Md€ l'effort demandé au secteur local, tandis que le Comité des finances locales l'estime à près de 8 Md€, illustrant un écart d'analyse significatif et un climat budgétaire particulièrement tendu. Le texte confirme la montée en charge du DILICO, qui devient en 2026 un DILICO 2 renforcé : son montant double pour atteindre 2 Md€, contre 1 Md€ en 2025. Pour les seules intercommunalités, la contribution passe de 250 M€ à 500 M€, soit une hausse de +100 %. Le mécanisme devient plus étendu, touchant un nombre plus important d'EPCI en abaissant les seuils d'éligibilité. Par ailleurs, les versements futurs sont désormais conditionnés à la maîtrise agrégée des dépenses de fonctionnement et d'investissement, qui doivent progresser moins que la croissance du PIB ou le PIB + 1 point : une contrainte structurelle supplémentaire sur les trajectoires pluriannuelles des intercommunalités.

Sur le plan des recettes fiscales et budgétaires, plusieurs évolutions impactent directement les intercommunalités. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée hors réintégration de la part régionale, mais les variables d'ajustement reculent encore de 527 M€, renforçant la pression sur les dotations du bloc local. Le PLF introduit un recentrage du FCTVA sur les seules dépenses d'investissement et modifie son calendrier pour un versement l'année suivante. Cette mesure représenterait un gain estimé à 735 M€ pour l'État, mais une moindre souplesse pour les collectivités, qui verront leur trésorerie sollicitée davantage. De plus, la maîtrise de la dynamique de TVA affectée aux collectivités conduit à caler l'évolution des fractions de taxe sur l'inflation. Alors que les intercommunalités bénéficient largement de ces transferts depuis la suppression de la CVAE, ce gel prolongé puis cette limitation pourraient freiner la progression naturelle des ressources, dans un contexte où le financement des compétences obligatoires (déchets, développement économique, mobilité, aménagement) nécessite une visibilité accrue.

En matière de soutien à l'investissement, le PLF crée le Fonds d'investissement territorial (FIT), substitut unique des anciennes DETR, DSIL et DPV. Pour les intercommunalités, ce guichet unifié peut offrir une plus grande visibilité et une simplification des procédures. Les EPCI dits « ruraux » selon l'INSEE, ceux d'outre-mer et ceux comptant au moins 10 % d'habitants en QPV sont explicitement éligibles. Le FIT permettra une programmation départementale associant les élus

via les futures commissions inspirées de celles de la DETR. Toutefois, son montant global reste encore limité par rapport à la diversité des besoins locaux en matière d'infrastructures, d'environnement, de mobilités ou d'équipements structurants, d'autant que le Fonds vert national baisse encore, pour être fixé à 650 M€, en recul de 500 M€.

Enfin, les dispositifs de péréquation évoluent : la DSU et la DSR progressent ensemble de 290 M€, mais cette hausse est financée par une ponction accrue sur la part forfaitaire, ce qui induira des baisses pour un certain nombre de communes membres, avec un effet indirect sur les équilibres financiers intercommunaux. Le PLF prévoit également une hausse de la DSEC (événements climatiques) de +40 M€, mesure bienvenue pour les territoires exposés. Le fonds de sauvegarde départemental, doté de 300 M€, peut également impacter les équilibres horizontaux et les politiques sociales conduites en partenariat avec les EPCI.

**En l'absence d'accord sur le budget 2026, le Président de la République a promulgué une loi spéciale le 27 décembre 2025, après son vote par l'Assemblée nationale et le Sénat.**

**Cette loi permet d'assurer la continuité du financement de l'Etat en l'attente de l'adoption d'un budget.**

Chiffres clés à retenir pour les collectivités :

Effort demandé : 4,6 Md € selon l'Etat, 8 Md € selon le CFL.

# LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'AGGLO

## LES 12 BUDGETS

Le budget de la communauté d'agglomération est composé d'un budget principal et d'onze budgets annexes :

- 4 budgets annexes administratifs : Immobilier entreprises, Eaux pluviales urbaines, GEMAPI et le Parc animalier
- 4 budgets annexes industriels et commerciaux : Eau potable, Assainissement, SPANC et Transports publics
- 3 budgets lotissements : Zones d'activités, PI Garguette et Ecovillage

## DES OBJECTIFS BUDGÉTAIRES ENCADRÉS

Avec le lancement du projet de construction d'un nouveau centre aquatique en 2026, la communauté d'agglomération conserve les orientations budgétaires suivantes :

- Préserver la capacité d'emprunt du budget principal : stabiliser l'encours de dette, hors financement du projet de centre aquatique.
  - Financer les autres projets par l'autofinancement dégagé ainsi que par les excédents des années précédentes ;
  - Financer la construction du centre aquatique par l'emprunt et l'autofinancement.
- Préserver les ressources de fonctionnement afin d'assurer le fonctionnement du nouvel équipement aquatique et garder une capacité à agir sur les autres politiques publiques.

### RATIO PRUDENTIELS

Taux d'épargne brute > 10%

Epargne nette > 0,5M€

Capacité de désendettement < 10 ans

## UN BUDGET 2026 PRUDENT ET MAITRISÉ

Le budget 2026 sera voté sans reprise anticipée d'excédent. Il respectera les objectifs de maîtrise budgétaires suivants :

### **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**

L'Aggro poursuit sa stratégie de **maîtrise des dépenses de fonctionnement** et limite leur progression par rapport au budget 2025 à **1,5 %**. Cette évolution contenue permet de garantir la soutenabilité budgétaire dans un contexte où certains postes demeurent soumis à des tensions structurelles (énergie, assurances, prestations de services).

### **Ressources humaines**

Les dépenses de personnel constituent un poste important du budget de fonctionnement. Leur évolution en 2026 résulte de plusieurs facteurs clairement identifiés :

- Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL (**+3 %**), conformément aux revalorisations nationales.
- Participation employeur à la complémentaire santé, fixée à **35 € par agent**, dans le cadre de la mise en conformité progressive avec la réforme de la protection sociale complémentaire. Cette mesure vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents et à renforcer l'attractivité de la collectivité ;

Malgré ces éléments, l'Agglomération veille à maintenir une évolution maîtrisée de sa masse salariale en poursuivant une gestion rigoureuse des effectifs et en optimisant l'organisation interne.

### **Subventions d'équilibre aux budgets annexes**

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes seront réajustées lors de la reprise des résultats au Budget Supplémentaire, ce qui permettra une réduction estimée à **250 000 €**.

Cette baisse témoigne d'une amélioration de la situation financière des budgets annexes et contribue à alléger la pression sur le budget principal tout en garantissant l'équilibre global du périmètre intercommunal.

### **Des recettes de fonctionnement prudentes**

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2026 sont établies selon une approche volontairement prudente, afin de garantir la fiabilité des équilibres budgétaires. Dans un contexte où la dynamique des bases fiscales peut évoluer à la marge d'une année sur l'autre et où certains concours financiers demeurent dépendants des décisions nationales, l'Agglomération retient comme hypothèse de travail les montants budgétés en N-1, sans anticiper d'évolution significative.

Cette méthode permet de sécuriser la construction du budget primitif en évitant de surestimer les ressources, tout en maintenant une trajectoire financière stable. Les éléments susceptibles

d'évoluer — notamment les montants définitifs de fiscalité économique, les notifications de dotations de l'État ou encore les compensations diverses — feront l'objet d'une actualisation lors du Budget Supplémentaire, une fois que l'ensemble des chiffres consolidés sera connu.

Une reconduction prudente des prévisions fiscales, fondée sur les recettes établies en 2025, dans l'attente de la notification définitive des bases d'imposition.

Une stabilisation des dotations et participations, en cohérence avec les tendances observées les années précédentes et les annonces nationales.

Une estimation conservatoire des autres produits de gestion

### **Un autofinancement assuré en 2026**

Les recettes d'investissement reposent principalement sur **l'autofinancement**, qui demeure la source essentielle de financement des projets communautaires. La trajectoire financière de l'Agglomération permet en effet de dégager un niveau d'épargne et un excédent suffisant pour couvrir une part importante des besoins d'investissement, limitant ainsi le recours à l'emprunt et préservant la capacité d'endettement pour les années futures. En complément de l'autofinancement, les investissements programmés bénéficieront de subventions mobilisées auprès de différents partenaires.

# LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS EN 2026

## LES ÉVOLUTIONS DE SERVICE PUBLIC

### Le parc animalier vers un changement de statut juridique

Le budget annexe du parc animalier connaît en 2026 une évolution importante avec la volonté de faire évoluer la gestion en Service Public Industriel et Commercial. Cette transformation vise à clarifier le modèle économique du site, en cohérence avec la nature des activités proposées et les recettes propres générées (billetterie, animations, ventes annexes) et les recommandations du dernier rapport de la chambre régionale des comptes.

### La transformation du pôle domotique en Maison de santé pluridisciplinaire

Le budget annexe consacré à l'immobilier d'entreprises intègre en 2026 une opération structurante : la transformation du Pôle domotique en **Maison de Santé Pluridisciplinaire**. Cette réorientation répond à l'évolution des besoins du territoire en matière d'accès aux soins. Les crédits inscrits permettent de financer les travaux d'aménagement, l'adaptation des locaux aux exigences des professionnels de santé et les équipements nécessaires au fonctionnement de la structure.

### Le passage en régie du transport à la demande périurbain

Il connaît en 2026 une évolution significative, liée à la réduction du niveau d'investissement et à la mise en œuvre du passage en régie du transport périurbain. Cette réorganisation vise à optimiser les coûts d'exploitation et à améliorer la qualité du service rendu aux usagers en assurant une gestion plus directe et plus souple des lignes desservant les communes périphériques. Cette stratégie permet de stabiliser les charges du service tout en préparant une montée en puissance progressive de la régie.

### L'intégration de stocks zones d'activités et PI Garguette

Les budgets annexes liés aux lotissements font en 2026 l'objet d'une **intégration de stocks**, correspondant à la prise en compte des terrains restant à viabiliser ou à commercialiser. Cette opération comptable permet de mieux refléter la réalité patrimoniale et financière des opérations d'aménagement en cours, tout en facilitant le suivi de l'équilibre économique de chaque lotissement. L'intégration des stocks contribue également à améliorer la transparence et la prévision des recettes futures, en lien avec la commercialisation progressive des parcelles.

## LA POLITIQUE DE L'EAU

### GEMAPI

L'Agglo s'engage depuis de nombreuses années en faveur de la qualité écologique des cours d'eau et réalise des travaux d'aménagement de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents sur son territoire. Les accords de territoire 2025 – 2030, en cours pour un montant total de 1,5 millions d'euros, monteront en puissance en 2026. Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine et le Conseil Départemental de la Creuse. Le reste à charge prévisionnel sur les 6 ans pour l'Agglo est de 310 000 €.

### Eau potable

Le budget annexe Eau potable reste marqué en 2026 par des difficultés de trésorerie, résultant notamment du décalage entre la réalisation des travaux sur les réseaux et l'encaissement des recettes liées à la facturation. Dans ce contexte, l'Agglomération adopte une approche prudentielle dans l'élaboration du budget, en veillant à limiter les dépenses non indispensables et à lisser les investissements sur plusieurs exercices. L'objectif est de préserver l'équilibre du service tout en assurant la continuité des opérations prioritaires, en particulier la modernisation des équipements de production et le déploiement de la télérelève.

### Assainissement

Ce dernier présente une situation comparable, avec une vigilance renforcée sur la trésorerie et un pilotage financier strict afin de garantir un équilibre structurel du service. Les charges d'exploitation, notamment liées à la maintenance des stations d'épuration et des réseaux, continuent d'augmenter, ce qui conduit à une approche budgétaire mesurée pour l'exercice 2026. Les priorités restent centrées sur la poursuite des travaux de mise en conformité, le renouvellement des réseaux et l'amélioration des performances environnementales du service, tout en s'assurant de ne pas fragiliser la capacité financière du SPIC.

### SPANC

Le budget annexe SPANC, (Service Public d'Assainissement Non Collectif), reste en 2026 relativement stable, sans évolution majeure. Le niveau d'activité demeure conforme aux prévisions, avec la poursuite des missions réglementaires de contrôle des installations existantes. Le budget reste équilibré, les dépenses étant ajustées aux recettes issues des redevances.

# LES RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITÉ

## STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Entre le 31/12/2024 et le 31/12/2025, la collectivité compte 8 agents supplémentaires sur emplois permanents :

- Création d'un poste au sein de la Direction RH
- Divers postes permanents vacants au 31/12/2024, qui ont pu être pourvus courant 2025 :
  - 2 agents aux services techniques
  - 4 agents aux ressources naturelles
  - 1 agent à la petite enfance
  - 1 agent à la bibliothèque multimédia

**Il convient de rester prudent avec l'évolution des effectifs non permanents** : ce n'est qu'une image au 31/12 et il peut y avoir des évolutions importantes selon la période de l'année et des situations particulières à un moment donné (par exemple les saisonniers pour le parc animalier en été, des formations d'agents à remplacer, ...).

Evolution des effectifs par type d'emploi	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Effectifs sur emplois permanents</b>	<b>144</b>	<b>140</b>	<b>138</b>	<b>144</b>	<b>152</b>
Titulaires	101	103	105	105	115
Stagiaires	6	3	3	5	4
Autres (contrats de droit privé, assistantes maternelles, directeur de cabinet)	37	33	30	34	33
<b>Effectifs sur emplois non permanents</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>32</b>
<b>Total des effectifs</b>	<b>164</b>	<b>161</b>	<b>169</b>	<b>177</b>	<b>184</b>

Répartition catégorielle des agents sur emplois permanents en %	2021	2022	2023	2024	2025
Catégorie A	19%	18%	19%	19%	20%
Catégorie B	17%	21%	19%	20%	20%
Catégorie C	49%	46%	47%	47%	46%
Hors catégorie (contrats de droit privé, Assistantes Maternelles, directeur de cabinet)	16%	15%	14%	13%	15%

## TEMPS DE TRAVAIL, RÉMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE

### Le temps de travail :

La charte du temps de travail, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, a harmonisé les pratiques RH en matière de temps de travail, dont notamment :

- La durée annuelle de travail effectif : 1607 heures (dont journée de solidarité) ;
- Les rythmes de travail en fonction des activités : plages fixes, plannings périodiques, annualisation, cadres au « forfait-jours » ;
- Les dispositions de mise en œuvre du temps partiel. En 2025, 11 % des agents titulaires et 2 % des agents contractuels en bénéficient ;
- Les règles de congés annuels, avec la possibilité d'alimenter un compte épargne temps (CET) dans la limite de 60 jours cumulés maximum.

### La rémunération :

- Par délibération du 20 octobre 2022, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Aucune modification n'y a été apportée à ce jour ;
- Ce dispositif prévoit une indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

### Les heures supplémentaires et complémentaires :

Pour rappel, sont considérées comme « heures complémentaires », les heures, effectuées **à la demande expresse de l'autorité territoriale**, qui dépassent la durée hebdomadaire de service de l'emploi à temps non complet, et dans la limite de 35 heures par semaine.

Sont considérées comme « heures supplémentaires », les heures effectuées **à la demande expresse de l'autorité territoriale** :

- Pour un emploi à temps complet : lorsqu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail ;
- Pour un emploi à temps non complet : pour les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine.

Sur l'année 2025, on relève l'indemnisation des heures complémentaires (HC), et heures supplémentaires (HS) suivantes :

Affectation	Nombre d'HC	Montant brut indemnisation HC	Nombre d'HS	Montant brut indemnisation HS
<b>Eau &amp; assainissement</b> <i>Interventions dans le cadre de l'astreinte décisionnelle</i>			476,25 h	12 729,65 €
<b>Eau &amp; assainissement</b> <i>Interventions dans le cadre de l'astreinte d'exploitation (partagée entre la régie et la Saur)</i>			190,33 h	3 729,28 €
<b>Eau &amp; assainissement</b> <i>Hors astreintes</i>			39,70 h	803,43 €
<b>DST (hors E&amp;A)</b>			8 h	201,04 €
<b>Petite enfance</b>	81,50 h	968,22 €		
<b>Piscine</b>	45,75 h	554,47 €	19,25 h	299,96 €
<b>Parc Animalier</b> <i>(Reliquat 2024 + heures été)</i>			284,25 h	7 053,80 €
<b>Transport</b>			63,50 h	1 066,48 €
<b>Totaux</b>	<b>127,25 h</b>	<b>1 522,69 €</b>	<b>1 081,28 h</b>	<b>25 883,64 €</b>

#### Avantages en nature :

Les avantages en nature sont constitués par la fourniture par l'employeur à ses salariés d'un bien ou service. La mise à disposition peut être gratuite ou moyennant une participation du salarié inférieure à leur valeur réelle

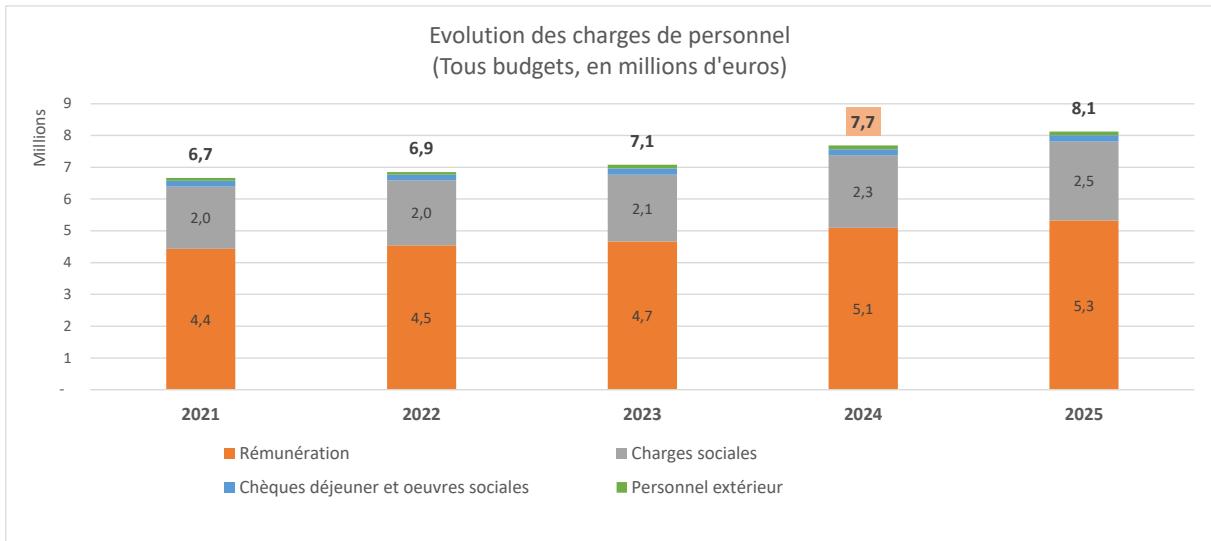
L'unique avantage en nature octroyé par la communauté d'agglomération est la mise à disposition gratuite d'un véhicule pour le poste de directeur général des services (DGS).

Cet avantage en nature n'est pas utilisé par la DGS actuellement en poste (pas de mise à disposition).

#### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL 2021-2025 ET IMPACT PRÉVISIONNEL DES MESURES RH NATIONALES ET LOCALES EN 2026

De 2024 à 2025, les charges de personnel ont augmenté d'environ 430 000 € (+6%) qui s'expliquent principalement par :

- 300 000 € pour le personnel de la piscine en année pleine (8 ETP)
- 80 000 € d'augmentation de charges CNRACL (+3 pts)



### **Mesures impactant les dépenses RH 2026 :**

#### Mesures nationales :

##### **Augmentation du SMIC au 01/01/2026**

Le smic bénéficie chaque année d'une hausse mécanique, calculée selon deux critères : l'inflation hors tabac constatée pour les 20 % de ménages les plus pauvres, et la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier et employé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il sera ainsi revalorisé de 1,18 %, le portant à 1 823,03 euros bruts mensuels.

##### **Taux de cotisation patronale CNRACL : +80 000 €**

À compter du **1er janvier 2026**, le **taux de cotisation patronal à la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales)** augmentera à nouveau de **3 points** et sera porté à **37,65 %** (pour atteindre 43,65 % à l'horizon 2028, conformément aux dispositions du décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Cette hausse marque une nouvelle étape dans l'adaptation du financement du **régime de retraite** des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Elle traduit également la volonté d'assurer la pérennité **du système** face à l'évolution démographique et à l'allongement des carrières.

Pour les employeurs publics, cette progression détiendra un **impact budgétaire non négligeable**, notamment sur la masse salariale.

La CNRACL, qui couvre près de **2,3 millions d'actifs et 1,2 million de pensionnés**, poursuit ainsi sa trajectoire d'équilibre, conformément aux orientations fixées par la loi de financement de la Sécurité sociale 2025 et aux analyses de la Caisse des dépôts.

##### **Protection sociale complémentaire des agents : couverture du risque santé + 35 000 €**

Dès le 1er janvier 2026, les employeurs publics territoriaux seront tenus de participer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire souscrites par

leurs agents pour couvrir leur risque santé (dépenses liées à une maternité, une maladie ou un accident).

Cette participation doit être d'un montant minimum de 15 euros brut par mois et par agent, conformément à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa réunion du 23 octobre 2025, de :

- Retenir la labellisation comme modalité de participation : l'Agglo accorde ainsi la participation aux agents ayant adhéré à un contrat labellisé, sur présentation d'une attestation délivrée par l'organisme assureur ;
- Verser une participation financière à hauteur de 35 € bruts, par mois, et par agent (dans la limite des dépenses engagées), sans critère de modulation.

Sont bénéficiaires les fonctionnaires, qu'ils soient titulaires ou stagiaires, ainsi que les agents contractuels de droit public ou privé (hors SPIC), en activité.

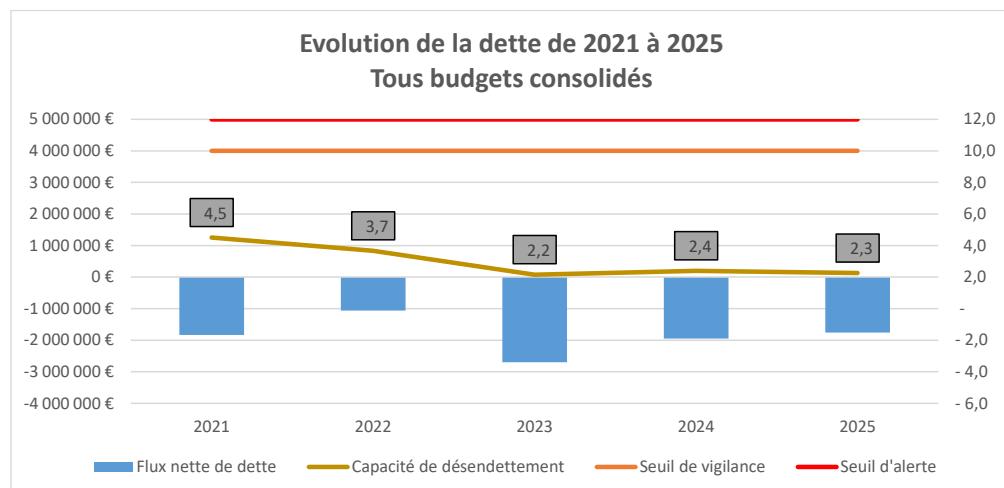
## GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES

8 postes vacants au 31/12/2025, pour lesquels une procédure de recrutement est en cours :

- Directeur(rice) Général(e) des Services Techniques (emploi fonctionnel) ;
- Directeur(rice) des régies eau potable, assainissement, et EPU ;
- Technicien(ne) d'exploitation au sein du service ressources naturelles ;
- Chef(fe) d'équipe exploitation au sein service ressources naturelles ;
- Assistant(e)s maternel(le)s au sein de la crèche familiale (3 ETP) ;
- Educateur(rice) de jeunes enfants (MAC Guéret).

## LA GESTION DE LA DETTE

### Evolution de l'encours de dette

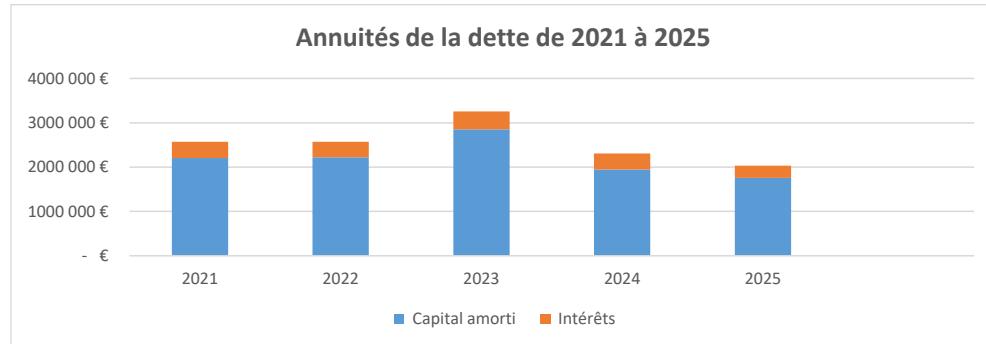


La dette est passée de 20,7 M€ à 11,5 M€ entre fin 2020 et fin 2025.

La collectivité s'est désendettée sur ces 5 dernières années à hauteur de 9,3 millions d'euros.

La capacité de désendettement est le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacre l'ensemble des ressources dégagées de son fonctionnement. Elle est de 2,3 ans à fin 2025, légèrement inférieure à la moyenne de la strate de 2,8 années en 2024.

## Evolution des annuités de la dette



Ce désendettement progressif a permis de diminuer l'annuité de remboursement de la dette de 540 000 € sur la même période.

Pour l'année 2025, la collectivité aura remboursé 1 750 000 € de capital et payé 270 000 € d'intérêts.

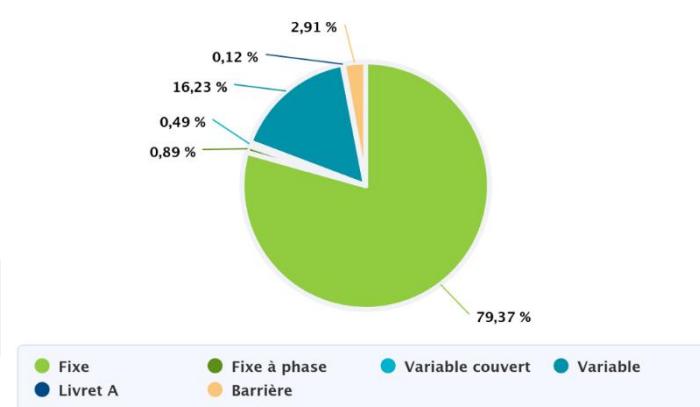
## Structure de la dette au 31/12/2025

La dette de l'Agglo, tous budgets confondus est de 11,5 M€ et le taux moyen d'intérêt est de 2,02 %.

Elle est détenue à hauteur de :

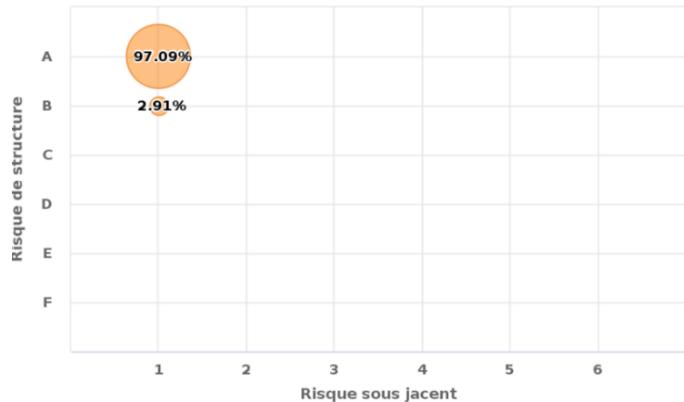
- 7,1 M€ par le budget principal et les budgets annexes administratifs ;
- 0,9 M€ par les transports publics ;
- 3,5 M€ pour l'eau et l'assainissement.

Elle est de plus complètement **sécurisée** :



### Le panier de dette :

- Le risque est réparti entre plusieurs prêteurs, aucun ne détient plus de la moitié de la dette.
- 80% de l'encours est à taux fixe.



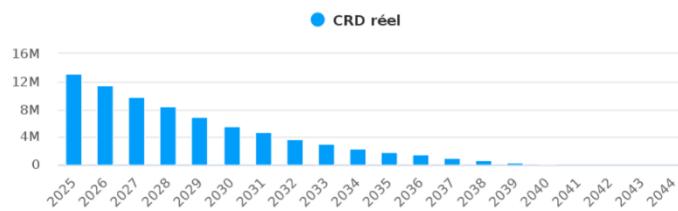
#### La charte Gissler :

- 97 % de l'encours est au niveau minimum de risque.
- Aucun emprunt n'a un risque sous-jacent supérieur à 1.

#### Profil d'extinction de la dette

La collectivité détient 65 emprunts.

Elle aura remboursé 50% de sa dette actuelle à fin 2029 et 75% à fin 2031.



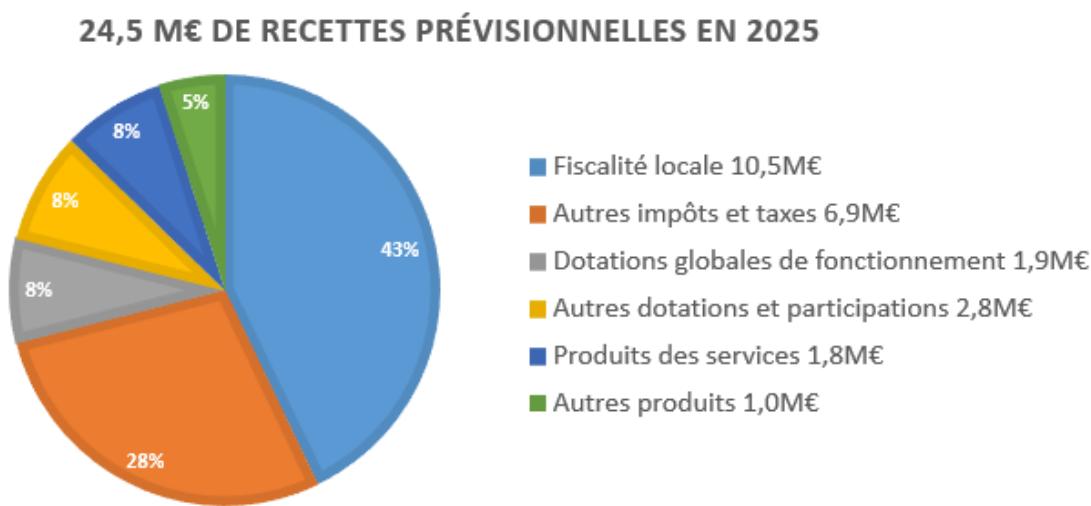
# LA PROSPECTIVE FINANCIÈRE 2020 - 2028

## PROSPECTIVE CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES ADMINISTRATIFS

Par principe de prudence et en l'attente de l'adoption d'un budget de l'Etat, la prospective est réalisée en fonction des dispositions défavorables du projet de loi de finances 2026.

### Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

#### Structure des recettes réelles de fonctionnement au 31/12/2025 :



Les recettes fiscales représentent 71% des recettes de la collectivité :

- 43% sont issues de taxes perçues directement par la collectivité : taxe foncière (TF), taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), cotisation foncière des entreprises (CFE), taxes sur les surfaces commerciales (TASCOM), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) et taxe de séjour ;
- 28% sont issues de mesures compensatoires de l'Etat et de fonds de péréquation : fractions de TVA qui compensent les suppressions de taxe d'habitation (5TH) et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), fonds de péréquation intercommunal (FPIC) ;
- Les recettes restantes sont essentiellement composées des dotations de l'état, de subventions, de compensations fiscales et des produits de la tarification.

#### Loi de finances 2026 et désengagement de l'État :

Les mesures contenues dans le projet de loi de finances 2026 entraîneraient une baisse de 165 000 € des versements de l'Etat, le gel de 6,4 M€ des fractions de TVA et des décalages de versement qui peuvent peser sur la trésorerie.

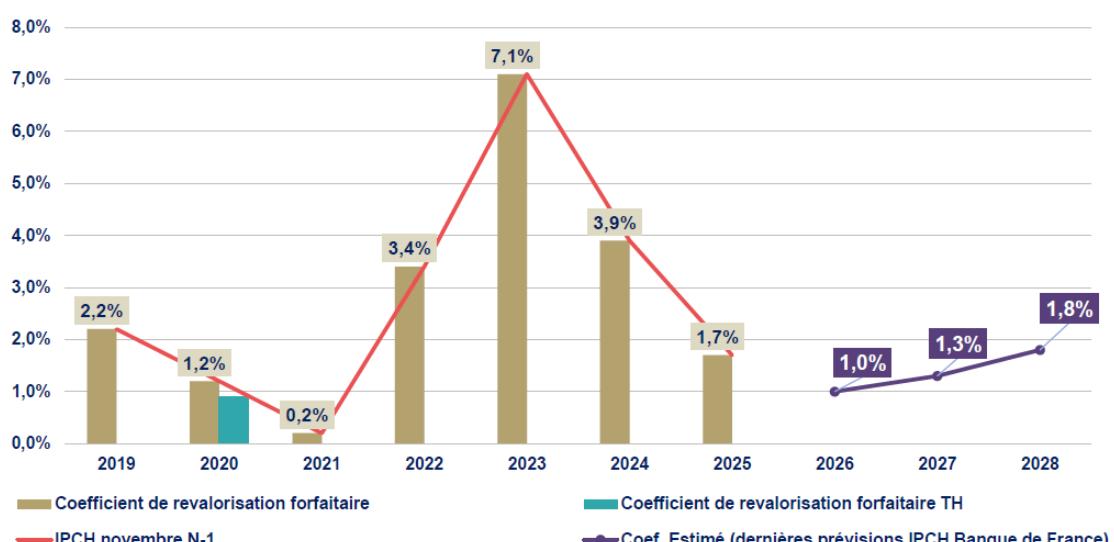
- Dotation de compensation : une minoration prévisionnelle de -5,04% de la dotation qui passerait de 1 036 K€ en 2025 à 985 K€ en 2026 ;
- Compensation sur les locaux professionnels : une minoration prévisionnelle de 102 K€ ;

- Révision de l'indexation des fractions de TVA : cette recette compensatoire des suppressions de la taxe d'habitation (TH) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) voit sa dynamique limitée à la croissance réelle de TVA N-1 diminuée de l'inflation. Concrètement, cette recette de 6 443 K€ conçue pour être dynamique est gelée depuis 2025 ;
- Suppression du FCTVA de fonctionnement pour une perte d'environ 15 K€ ;
- Décalage d'un an du versement de FCTVA d'investissement avec un impact direct sur la trésorerie évalué à environ 16,4% du montant des investissements réalisés.

#### **Recettes fiscales, pas d'augmentation de taux en 2026 :**

L'augmentation mécanique des recettes fiscales est calculée en fonction de l'inflation de l'année précédente. Pour 2026, le coefficient de revalorisation de 1% devrait générer 50 000 € de recettes supplémentaires.

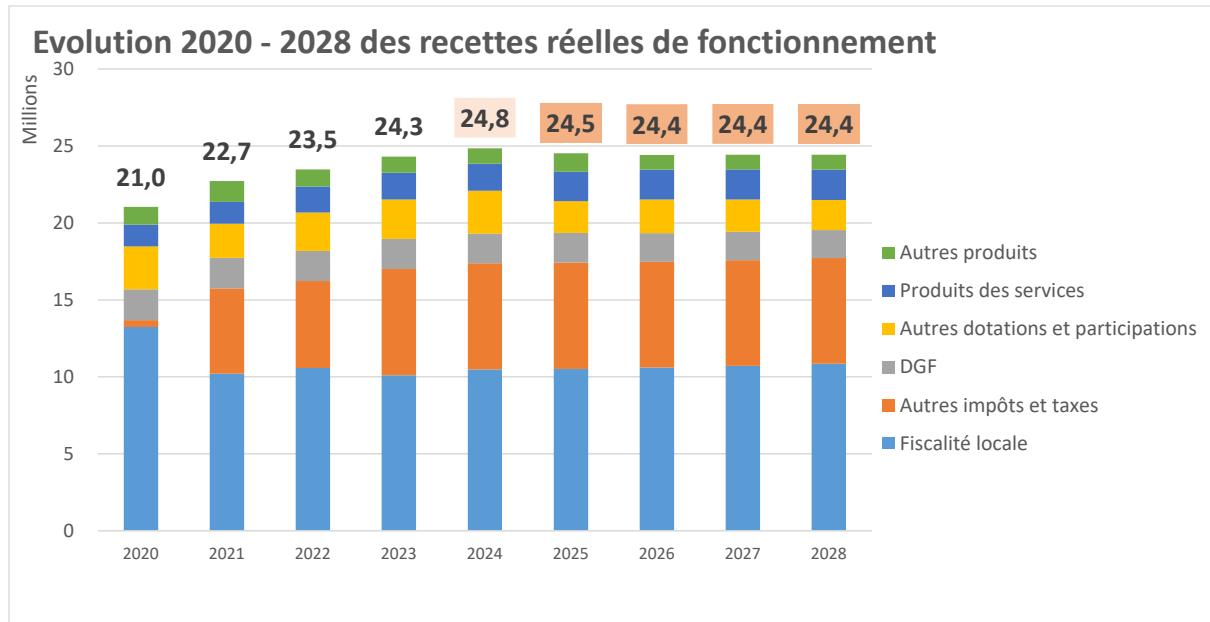
#### **Evolution du coefficient de revalorisation des bases fiscales**



Sources : Banque de France et INSEE

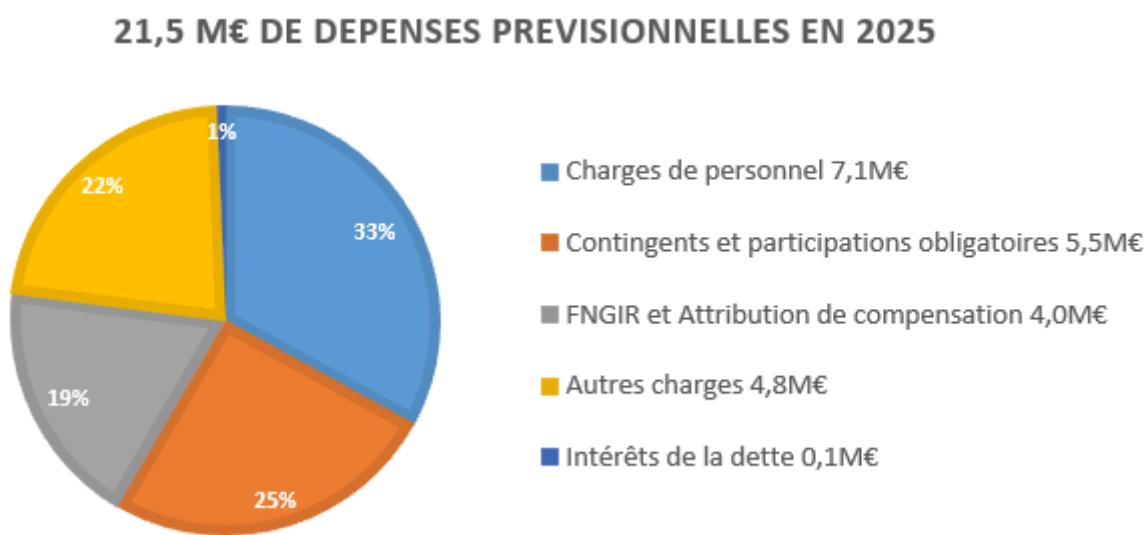
#### **Évolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement à horizon 2028 :**

Du fait d'une baisse des recettes provenant de l'Etat supérieure à la dynamique des bases fiscales, il est anticipé une baisse de 100 K€ des recettes en 2026. Ces recettes devraient ensuite se stabiliser malgré la perte de dynamique des compensations de fractions de TVA.



#### Évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement

#### **Structure des dépenses réelles de fonctionnement au 31/12/2025 :**



Les dépenses de la collectivité sont principalement constituées :

- Des versements obligatoires (44%) : versement de la TEOM au syndicat Evolis 23 dans le cadre de la gestion des déchets, participation au SDIS, versements aux communes du territoire (attribution de compensation), contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources.
- Ces dépenses représentent 9,5 M€ et mobilisent 40% des recettes de la collectivité ;

- Des charges de personnel et autres charges (56%) qui concourent directement à la réalisation du service public porté par l'Agglo.

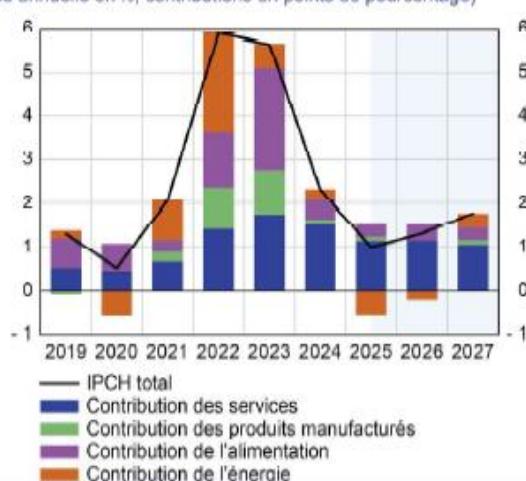
### **Les charges à caractère général, une augmentation d'environ 615 000 € :**

Les charges courantes de l'activité sont principalement impactées par l'évolution de l'inflation.

Pour 2026, cette augmentation est estimée à +1.3 %.

**Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH**

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

La principale variation des charges courantes pour 2026, hors inflation, est constituée des travaux d'aménagement de la Creuse, de la Gartempe et de leurs affluents pour un budget en augmentation de 570 000 € par rapport à 2025.

### **Les charges de personnel, une augmentation d'environ 300 000 € :**

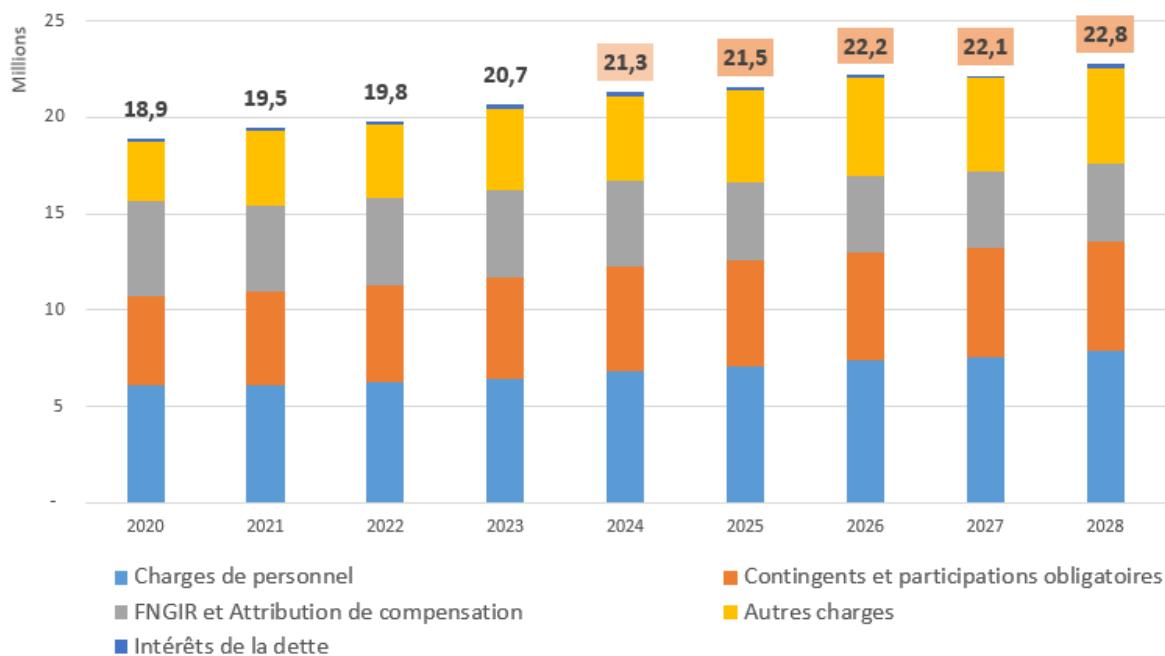
Les dépenses de personnel sont impactées d'une part par les évolutions règlementaires et d'autre part par les évolutions d'effectifs (créations et suppressions de postes).

- Augmentation progressive des charges patronales (PLFSS 2025 – augmentation des cotisations CNRACL) : + 80 K€ par an jusqu'en 2028, c'est à dire une augmentation de 240 K€ en 3 ans ;
- Participation employeur à la complémentaire santé : + 35 K€ ;
- Glissement vieillesse traitement : +1.5% environ.

## **Évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement à horizon 2028 :**

Il est anticipé une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation avec un pic en 2026 du fait des travaux d'aménagement Creuse et Gartempe, puis une accentuation de celles-ci en 2028 avec l'ouverture prévisionnelle du centre aquatique.

**Evolution 2020 - 2028 des dépenses réelles de fonctionnement (en millions d'euros)**

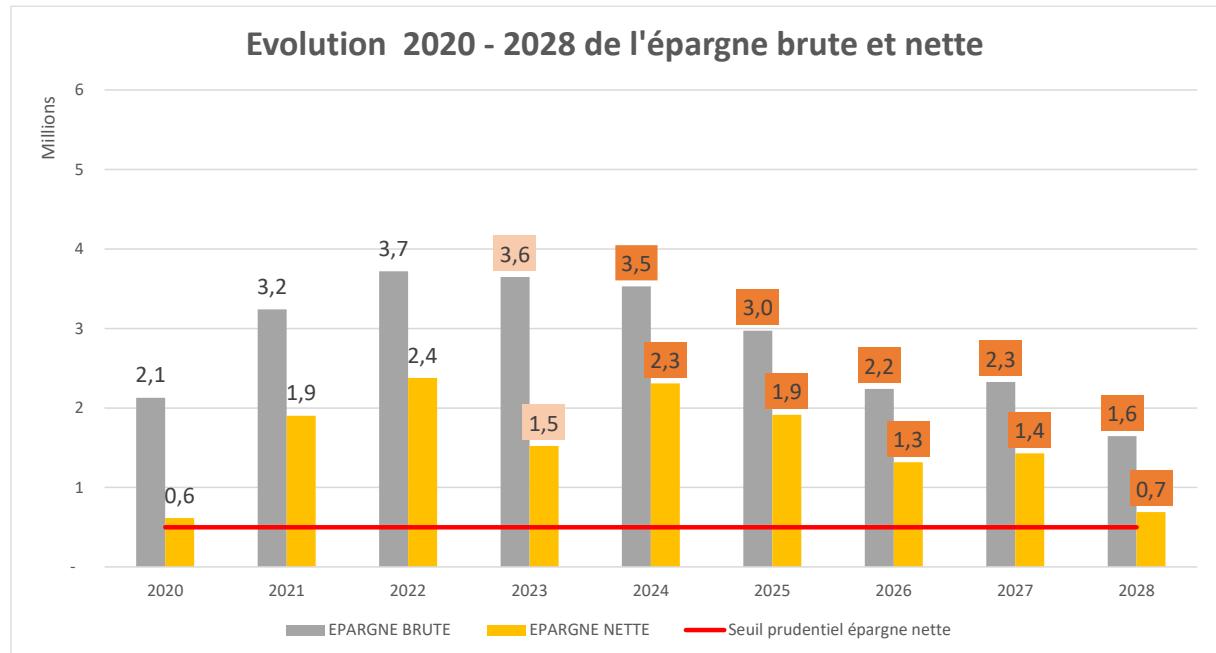


## Évolution prévisionnelle de l'épargne brute et nette

La prospective financière anticipe une épargne brute qui se dégrade, d'ici 2028 :

- Désengagement de l'Etat au plan de loi de finances 2026 avec notamment le gel des fractions de TVA, la baisse de compensation sur les locaux professionnels et la baisse des dotations ;
- Dynamique 2026 des bases fiscales inférieure à l'inflation prévisionnelle ;
- Augmentation mécanique des dépenses et contraintes RH, notamment du fait de l'augmentation des charges CNRACL ;
- Ouverture du centre aquatique en 2028 avec une augmentation des charges de fonctionnement et des intérêts de la dette.

L'épargne nette resterait conforme aux objectifs financiers, grâce au faible endettement de la collectivité.



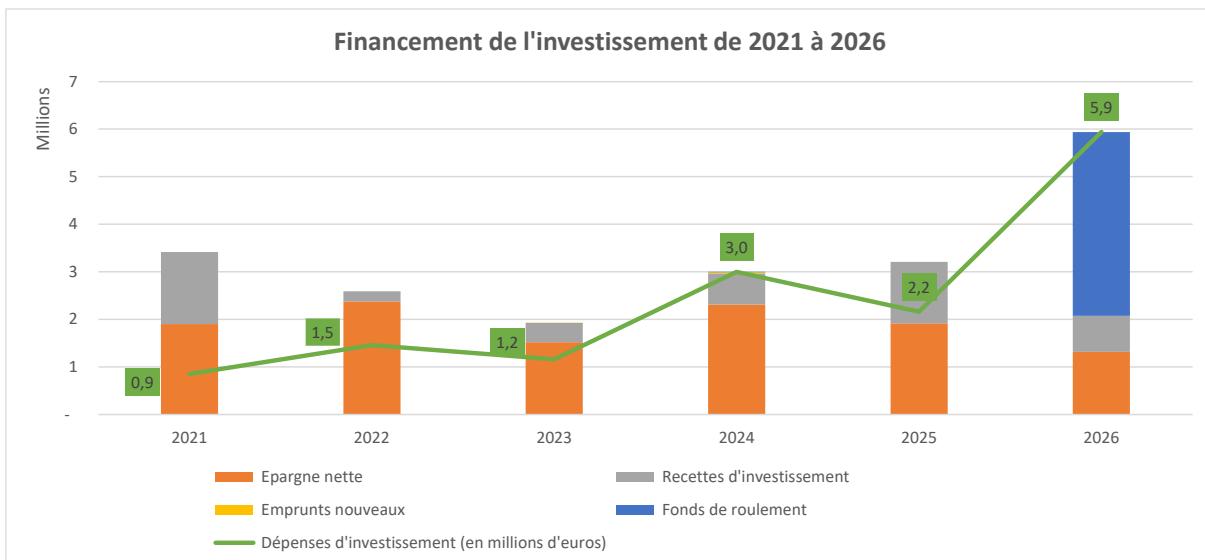
Afin de rester dans une situation financière saine, la Communauté d'Agglomération devra rechercher, dans les 3 ans, de nouvelles économies de gestion.

#### Financement des investissements 2021 – 2026

L'Aggo a doublé son rythme d'investissement sur les deux dernières années avec des projets structurants menés à terme comme la réhabilitation de la piscine, la réalisation de l'Aire de grand passage ou encore l'aménagement de piste cyclable.

Ces investissements ont été exclusivement financés par l'épargne nette et les subventions perçues.

Pour l'année 2026, le volume d'investissement programmé est deux fois supérieur, notamment du fait des études techniques liées au nouveau centre aquatique pour un montant de 2 millions d'euros.



**Le besoin de financement 2026 est estimé à 3,9 millions d'euros.** Il ne pourra être financé sans recours aux excédents ou à l'emprunt.

Les conditions du marché bancaire se présentent avec les contraintes suivantes :

- Tendance haussière des taux avec une prévision à 4% d'intérêts pour des emprunts à taux fixe ;
- Importance à lancer les consultations bancaires avant l'été afin de bénéficier des meilleures conditions possibles.

Les excédents fin 2025 sont évalués à 9,5 millions d'euros. Au vu de ces éléments, l'option privilégiée est de financer les investissements 2026 par les excédents des années antérieures.

Un emprunt devra être mobilisé dès 2027 dans le cadre de la réalisation du centre aquatique. Il est actuellement estimé à 4 millions d'euros et devra être actualisé en fonction des projets portés dans le cadre de la nouvelle mandature.

## Synthèse 2021 – 2026

<u>BUDGET CONSOLIDÉ : PRINCIPAL + SPA (en K€)</u>	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	22 721	23 473	24 298	24 838	24 522	24 419
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	19 480	19 755	20 652	21 309	21 550	22 180
<b>EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>3 241</b>	<b>3 718</b>	<b>3 646</b>	<b>3 529</b>	<b>2 973</b>	<b>2 239</b>
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	17,9%	19,7%	18,6%	17,4%	14,6%	11,0%
<b>EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>1 902</b>	<b>2 378</b>	<b>1 521</b>	<b>2 310</b>	<b>1 914</b>	<b>1 316</b>
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	856	1 457	1 162	3 001	2 160	5 939
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	678	2 588	2 882	3 540	1 923	6 105
Recettes d'investissement (6)	1 516	210	405	656	1 295	756
Flux nette de dette (7) = emprunts nouveaux - remboursements	-1 339	-1 340	-2 125	-1 195	-1 059	-922
* Emprunts nouveaux	0	0	0	23	0	0
* Remboursements (8)	1 339	1 340	2 125	1 218	1 059	922
Besoins de financement (9)=(3)-(5)	2 562	1 130	765	-11	1 050	-3 866
<b>DEPENSES TOTALES</b>						
(HORS REMBOURSEMENT DE DETTE) = (2)+(4)	20 336	21 212	21 679	24 310	23 709	28 119
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)</b>	<b>12 416</b>	<b>11 065</b>	<b>8 969</b>	<b>7 790</b>	<b>6 731</b>	<b>5 809</b>
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	3,7	2,8	2,5	2,2	2,3	2,6
Fonds de roulement au 31 décembre	5 382	6 522	7 848	8 222	9 489	5 477

La prospective financière de la collectivité est réalisée, de manière prudentielle, dans un contexte national incertain avec l'absence de loi de finances 2026 et une contribution à venir des collectivités territoriales au déficit de l'Etat.

Afin de rester dans une situation financière saine elle devra rechercher dans les 3 ans, au vu de l'effet de ciseau prévisionnel en fonctionnement, de nouvelles économies de gestion.

Son endettement est faible, sa dette sécurisée et aucune dette d'un autre organisme n'est garantie.

Le besoin de financement prévisionnel 2026 est de 3,9 millions d'euros.

Il sera couvert, lors du vote du budget supplémentaire, par la reprise de résultat des exercices antérieurs.

### La prospective projette des ratios financiers 2026 conformes aux objectifs de la collectivité :

- Taux d'épargne brute > 10% : 11%
- Epargne nette > 500 000 € : 1,3 M€
- Capacité de désendettement < 10 ans : 2,6 ans

## PROSPECTIVE DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

### Transports publics

Dans le cadre de l'amélioration continue de la mobilité et de l'accessibilité pour tous les habitants du territoire, l'Agglo met en place plusieurs nouveautés concernant son service de Transport À la Demande (TAD), en zones rurales et dans les quartiers urbains de Guéret.

À la suite d'une étude réalisée en 2025 avec un prestataire externe, l'Agglo a fait le choix d'aligner le mode de gestion du transport urbain à la demande (TAD) rural sur celui du TAD urbain. Le passage à une gestion complète en régie, hors transport scolaire, s'accompagne des évolutions suivantes :

- Extension et ajustement des horaires de service des TAD ;
- Gestion en location du parc de véhicule.

Ces choix induisent à compter de 2026 une augmentation des charges de fonctionnement annuelles, une meilleure souplesse dans la gestion du parc de véhicule et une baisse des investissements de renouvellement des véhicules.

### **Comptes synthétiques 2021 - 2026**

BUDGET TRANSPORTS (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Recettes réelles de fonctionnement (1)</b>	<b>1 807</b>	<b>1 825</b>	<b>2 074</b>	<b>2 175</b>	<b>2 250</b>	<b>2 188</b>
Impôts et taxes	1 115	1 126	1 333	0	1 500	1 500
Dotations et participations	587	592	587	2 057	587	587
Produit des services	90	90	99	110	95	95
Autres produits de gestion courante	16	17	56	8	68	6
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</b>	<b>1 725</b>	<b>1 711</b>	<b>1 722</b>	<b>1 684</b>	<b>1 613</b>	<b>1 880</b>
Charges à caractère général	1 298	1 292	1 263	1 211	1 124	1 240
Dépenses de personnel	405	394	423	438	460	620
Autres charges de gestion courante	0	3	2	1	6	3
Intérêts de la dette	22	21	35	34	23	17
<b>EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>82</b>	<b>114</b>	<b>352</b>	<b>491</b>	<b>637</b>	<b>308</b>
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	4,5%	6,3%	17,0%	22,6%	28,3%	14,1%
<b>EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>-105</b>	<b>-69</b>	<b>168</b>	<b>331</b>	<b>494</b>	<b>171</b>
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>50</b>	<b>100</b>
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	218	189	139	201	193	237
Recettes d'investissement (6)	0	0	0	0	0	0
Flux nette de dette (7)	-186	-183	-105	-160	-143	-137
* Emprunts nouveaux	0	0	79	0	0	0
* Remboursements (8)	186	183	184	160	143	137
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	-136	-74	213	289	444	71
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)</b>	<b>1 557</b>	<b>1 374</b>	<b>1 191</b>	<b>1 033</b>	<b>890</b>	<b>753</b>
Capacité de désendettement au 31 /12 = (10)/(3)	19,1	12,0	3,4	2,1	1,4	2,4
<b>RESULTAT CUMULE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>346</b>	<b>272</b>	<b>485</b>	<b>774</b>	<b>1 217</b>	<b>1 288</b>

### Eau potable

Les travaux de mise en conformité, de renouvellement des réseaux et de l'amélioration des performances environnementales du service eau potable se poursuivent.

Cependant, plusieurs contraintes importantes pèsent sur ce budget :

- Un décalage temporel élevé entre la perception des recettes et le décaissement des dépenses qui entraîne des difficultés de trésorerie ;
- Un niveau d'investissement élevé, supérieur à un tiers des recettes de fonctionnement.

Le déploiement de la télérègle, budgété à 2 millions d'euros, va également fortement peser sur la section de fonctionnement pour les deux années à venir avant de retrouver un meilleur niveau d'épargne à horizon 2028.

Au vu du niveau d'investissement recherché et du besoin de financement prévisionnel, un emprunt de 1,6 millions d'euros devra être contracté en 2026.

## Comptes synthétiques 2021 - 2026

BUDGET EAU POTABLE REGIE (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>						
Produit des services	1 894	3 438	4 811	4 242	4 432	5 282
Autres produits de gestion courante	1 889	2 529	4 680	4 056	4 425	5 275
Recettes exceptionnelles	3	2	1	1	7	7
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>1 069</b>	<b>2 871</b>	<b>3 099</b>	<b>3 780</b>	<b>3 944</b>	<b>5 054</b>
Charges à caractère général	669	1 974	2 457	2 585	2 572	3 735
Dépenses de personnel	336	428	486	583	702	709
Charges de gestion courante	0	2	0	6	14	30
Atténuations de produits	38	109	82	156	350	515
Dépenses exceptionnelles	8	312	18	399	263	29
Intérêts de la dette	17	47	56	51	43	36
<b>EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>825</b>	<b>567</b>	<b>1 712</b>	<b>462</b>	<b>489</b>	<b>228</b>
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	43,6%	16,5%	35,6%	10,9%	11,0%	4,3%
<b>EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>798</b>	<b>403</b>	<b>1 524</b>	<b>273</b>	<b>292</b>	<b>28</b>
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>						
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	717	1 136	1 983	2 094	1 671	2 500
Recettes d'investissement (6)	50	1 142	647	1 271	1 785	-600
Flux nette de dette (7)	129	157	1 442	1 012	82	1 700
* Emprunts nouveaux	538	-164	-106	-190	-196	1 400
* Remboursements (8)	565	0	81	0	0	1 600
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	27	164	188	190	196	200
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)</b>	<b>1 351</b>	<b>1 708</b>	<b>1 602</b>	<b>1 412</b>	<b>1 215</b>	<b>2 615</b>
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	1,6	3,0	0,9	3,1	2,5	11,5
<b>RESULTAT CUMULE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>1 486</b>	<b>755</b>	<b>2 220</b>	<b>1 354</b>	<b>242</b>	<b>1 070</b>

## Assainissement

Dans le cadre de la poursuite des travaux de mise en conformité, du renouvellement des réseaux et de l'amélioration des performances environnementales du service, le budget assainissement bénéficie de l'appui significatif d'une épargne brute équivalente à un tiers de ses recettes de fonctionnement.

Cependant, plusieurs contraintes importantes pèsent sur ce budget :

- Un décalage temporel élevé entre la perception des recettes et le décaissement des dépenses qui entraîne des difficultés de trésorerie ;
- Un niveau d'investissement élevé, supérieur à un tiers des recettes de fonctionnement ;

- Un encours de dette qui représente 85% des recettes de fonctionnement malgré un désendettement significatif depuis 2021.

Pour garder ce niveau d'investissement et limiter les difficultés de trésorerie, l'Agglo devra emprunter à nouveau au plus tard en 2027.

## Comptes synthétiques 2021 - 2026

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
Recettes réelles de fonctionnement (1)	591	1 864	3 552	3 187	2 672	2 625
Dotations et participations	7	685	691	0	0	0
Produit des services	585	1 149	2 626	2 733	2 627	2 620
Autres produits de gestion courante	0	0	0	400	0	0
Recettes exceptionnelles	0	30	235	54	45	5
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</b>	<b>552</b>	<b>1 392</b>	<b>2 222</b>	<b>2 182</b>	<b>1 736</b>	<b>1 680</b>
Charges à caractère général	375	1 162	1 749	1 496	1 205	1 221
Dépenses de personnel	46	114	110	110	225	231
Charges de gestion courante	0	2	1	1	4	2
Atténuations de produits	15	31	28	60	165	165
Dépenses exceptionnelles	55	13	265	451	82	13
Intérêts de la dette	61	71	69	64	55	48
<b>EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>39</b>	<b>472</b>	<b>1 330</b>	<b>1 005</b>	<b>936</b>	<b>945</b>
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	6,6%	25,3%	37,4%	31,5%	35,0%	36,0%
<b>EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>-183</b>	<b>126</b>	<b>1 031</b>	<b>724</b>	<b>668</b>	<b>676</b>
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>749</b>	<b>1 363</b>	<b>476</b>	<b>1 317</b>	<b>1 030</b>	<b>1 700</b>
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	710	778	-32	975	1 054	1 324
Recettes d'investissement (6)	107	931	734	622	245	645
Flux nette de dette (7)	-69	-346	-226	-281	-269	-269
* Emprunts nouveaux	153	0	73	0	0	0
* Remboursements (8)	222	346	299	281	269	269
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	-671	-306	1 362	30	-117	-379
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)</b>	<b>3 253</b>	<b>3 067</b>	<b>2 841</b>	<b>2 560</b>	<b>2 291</b>	<b>2 022</b>
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	83,5	6,5	2,1	2,5	2,4	2,1
<b>RESULTAT CUMULE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>-114</b>	<b>-420</b>	<b>980</b>	<b>1 010</b>	<b>893</b>	<b>513</b>

## SPANC

Le service d'assainissement non collectif est financé par des redevances de contrôle à la charge des usagers, et peut facturer des pénalités financières renouvelables en cas de refus de contrôles et de non-réalisation des travaux, en cas d'obligation réglementaire.

Le budget augmente son excédent depuis 2024 et ne présente pas de difficultés budgétaires. Les tarifs 2025 ont été reconduits à l'identique pour l'année 2026.

Il y a un point de vigilance à garder sur les impayés qui peuvent déséquilibrer le budget s'ils deviennent trop importants : ils représentent 5% des recettes en 2025.

## Comptes synthétiques 2021 - 2026

BUDGET SPANC (en K€)	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Recettes réelles de fonctionnement (1)</b>	<b>73</b>	<b>77</b>	<b>82</b>	<b>89</b>	<b>120</b>	<b>117</b>
Produit des services	43	40	36	36	33	31
Autres produits de gestion courante	30	37	46	53	87	87
<b>Dépenses réelles de fonctionnement (2)</b>	<b>69</b>	<b>77</b>	<b>82</b>	<b>66</b>	<b>73</b>	<b>74</b>
Dépenses de personnel	50	62	67	58	58	59
Charges à caractère général	7	8	8	5	10	10
Autres charges de gestion courante	12	7	6	3	6	6
<b>EPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>46</b>	<b>43</b>
Taux d'épargne brute = (3)/(1)	6,0%	0,4%	0,9%	26,3%	38,7%	37,0%
<b>EPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>46</b>	<b>43</b>
<b>FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Autofinancement des investissements (5)=(4)-(6)-(7)	32	6	-6	1	4	4
Recettes d'investissement (6)	4	30	33	0	0	0
Flux nette de dette (7)	0	0	0	0	0	0
* Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0
* Remboursements (8)	0	0	0	0	0	0
Variation de fonds de roulement (9)=(3)-(5)	-27	-6	7	22	42	39
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE (10)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Capacité de désendettement au 31 décembre = (10)/(3)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>RESULTAT CUMULE AU 31 DECEMBRE (hors RAR)</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>29</b>	<b>51</b>	<b>93</b>	<b>133</b>

## PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023 - 2026

### Budget principal et budgets annexes

Grandes thématiques	Programmes	AP CP 23-26	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
<b>Soutien aux communes</b>	Fonds de concours	<b>300 000</b>	-	47 294	147 684	105 022
<b>Politiques publiques et grands projets</b>	Acquisition de terrains	<b>1 500</b>	-	1 500	-	-
	Développement Economique	<b>180 000</b>	-	64 307	18 658	97 035
	Lecture Publique	<b>165 000</b>	-	61 026	61 581	42 393
	Mobilité	<b>700 000</b>	-	145 060	158 384	396 556
	OPAH-RU	<b>784 016</b>	-	162 852	196 164	425 000
	Politique de la Ville	<b>202 198</b>	-	202 198	-	-
	Petite Enfance	<b>42 000</b>	-	2 422	15 026	24 552
	Sport nature - tourisme	<b>3 592</b>	-	-	3 592	-
	Urbanisme (PLUi)	<b>175 000</b>	-	10 120	25 864	139 016
	Pôle Aquatique	<b>2 111 033</b>	-	40 472	70 561	2 000 000
	Aire de Grand Passage	<b>644 245</b>	-	222 422	421 823	-
	Immobilier d'entreprise (BA)	<b>725 889</b>	3 221	28 704	36 444	657 520
	Parc animalier (BA)	<b>468 468</b>	124 660	148 659	63 149	132 000
	Eaux pluviales urbaines (BA)	<b>680 632</b>	49 946	48 679	142 007	440 000
	GEMAPI (BA)	-	-	-	-	-
<b>Administration de la collectivité</b>	Patrimoine Bâti	<b>1 933 217</b>	-	1 056 297	471 920	405 000
	Patrimoine Voirie	<b>857 343</b>	-	211 971	151 372	494 000
	Equipements Techniques	<b>80 000</b>	-	14 994	22 189	42 817
	Informatique	<b>300 000</b>	-	80 188	83 202	136 610
	Prévention	<b>13 000</b>	-	2 033	6 061	4 906
	Mobilier	<b>100 000</b>	-	-	2 995	97 005,28
<b>Total Budget principal</b>		<b>8 592 144</b>	-	<b>2 325 156</b>	<b>1 857 075</b>	<b>4 409 912</b>
<b>Total Budget consolidé</b>		10 587 132	201 001	2 610 703	2 128 675	5 646 753

### Budgets SPIC

BUDGET	Programmes	AP CP 23-26	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
<b>EAU</b>	Renouvellement	<b>4 014 376</b>	383 950	1 560 496	1 069 930	1 000 000
	Structurant	<b>2 676 153</b>	372 407	336 940	469 756	1 497 050
	Acquisition	<b>177 392</b>	8 403	28 056	112 933	28 000
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Renouvellement	<b>2 997 195</b>	224 596	866 625	705 974	1 200 000
	Structurant	<b>1 208 908</b>	44 848	367 092	294 328	502 640
	Acquisition	<b>16 026</b>	-	-	16 026	-
<b>TRANSPORTS</b>	Maintien	<b>3 468</b>	-	468	-	3 000
	Obligatoire	<b>390 715</b>	31 101	26 707	231 703	101 204
<b>Total SPIC</b>		<b>11 484 232</b>	<b>1 065 305</b>	<b>3 186 384</b>	<b>2 900 649</b>	<b>4 331 894</b>

## LES GRANDS PROJETS

L'Agglomération poursuit la mise en œuvre d'un ensemble de projets structurants visant à améliorer la qualité de vie des habitants, renforcer l'attractivité du territoire et accompagner la transition écologique. Les actions engagées s'inscrivent dans le cadre du projet de territoire et répondent aux priorités votées par les élus communautaires.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2026 s'inscrivent dans la continuité de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) adoptée par l'Agglomération. L'essentiel des crédits prévus relève ainsi des opérations structurantes déjà programmées, ce qui garantit une visibilité pluriannuelle et une cohérence avec les orientations stratégiques du mandat.

### CAP SUR LE CENTRE AQUATIQUE

La conception du futur centre aquatique constitue l'un des postes les plus significatifs de l'exercice, avec une enveloppe dédiée de **2 millions d'euros** pour financer les études techniques, les missions de maîtrise d'œuvre et les premières dépenses préalables aux travaux. Ce projet majeur, particulièrement attendu, marque une étape déterminante dans le renouvellement de l'offre aquatique du territoire.

La réalisation d'un nouvel équipement aquatique constitue un investissement majeur pour l'Agglomération. La piscine actuelle, vieillissante et peu performante d'un point de vue énergétique, ne répond plus aux attentes des usagers ni aux besoins des scolaires et des clubs sportifs.

#### Objectifs du projet :

- Offrir un équipement moderne, accessible et adapté à tous les publics (scolaires, familles, sportifs) ;
- Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les coûts de fonctionnement grâce à une conception performante ;
- Renforcer l'attractivité du territoire par une offre de loisirs aquatiques renouvelée.

**État d'avancement :** Les études pré-opérationnelles sont finalisées et le programme fonctionnel arrêté. L'année à venir sera consacrée à la consultation des entreprises et au lancement des premiers travaux. L'ouverture au public est envisagée à l'horizon 2028. Une part significative de subventions est attendue (Préfecture dans le cadre du PPC2, Région, Département) pour ce projet.

Coût prévisionnel HT : **14,3M€**

Prise en charge Agglo : **5,8 M€**

## MOBILITÉS : LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA VÉLO

L'Agglomération poursuit une politique ambitieuse de développement des déplacements à vélo, visant à réduire la part modale de la voiture individuelle et à améliorer la sécurité des usagers.

Axes du plan vélo :

- **Liaisons cyclables** : Guéret – Saint-Fiel (7 km), Guéret – Bussière-Dunoise (17 km), Guéret – La Saunière (7 km) ;
- **Stationnement vélo** : consignes sécurisées en gare, abris devant les établissements scolaires.

Une enveloppe pluriannuelle dédiée est estimée à **500 000€ HT** sur la durée du PPI. Cette dynamique s'inscrit dans une évolution marquée des pratiques de mobilité : selon l'INSEE, la fréquentation cyclable sur le territoire de l'agglomération a connu une progression très significative au cours des cinq dernières années, témoignant d'un recours croissant au vélo comme mode de déplacement du quotidien.

## MODERNISATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES URBAINES

La gestion de l'eau constitue un enjeu stratégique pour l'Agglomération, tant pour la sécurisation de la ressource que pour la qualité du service rendu aux usagers. Les prochaines années seront marquées par un effort d'investissement conséquent sur les infrastructures d'eau et d'assainissement.

Objectifs des programmes

- Réduction des pertes en réseau et amélioration du rendement par la rénovation des canalisations anciennes ou dégradées ;
- Modernisation des stations d'épuration pour répondre aux normes environnementales et accroître leur performance ;
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, incluant la diversification des ressources et la protection des captages ;
- Mise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et usées, notamment dans les zones sensibles.

Les travaux représentent un volume annuel de **4,5 M€**, financés principalement par les budgets annexes eau et assainissement, avec l'appui potentiel des agences de l'eau et de subventions départementales.

## OUVERTURE D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

L'amélioration de l'accès aux soins constitue une priorité forte pour l'Agglomération, dans un contexte de tensions croissantes sur l'offre médicale. Afin de renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et d'assurer la continuité du service aux habitants,

l'Agglomération porte la création d'une **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)** intégrée au Pôle domotique.

Objectifs du projet :

- Regrouper, dans un même lieu, plusieurs professionnels de santé ;
- Favoriser le travail coordonné et pluridisciplinaire afin d'améliorer le suivi des patients et la prévention.

Coût prévisionnel : 300 000 €

## SOUTIEN AUX COMMUNES

L'Agglomération poursuit une politique active de soutien aux communes de son territoire grâce au fonds de concours, outil essentiel permettant de cofinancer des projets structurants ou de proximité portée par les collectivités adhérentes. Ce dispositif renforce la solidarité intercommunale et contribue à une répartition équilibrée des investissements, tout en accompagnant les communes dans la réalisation d'équipements indispensables à la qualité de vie des habitants.

Depuis 2020, l'EPCI a mobilisé des moyens significatifs en faveur des communes, pour un total cumulé de plus de **555 000 €**, permettant de soutenir de nombreuses opérations : aménagements urbains, équipements culturels ou sportifs, modernisation des bâtiments publics, ou encore projets favorisant la transition écologique. L'Agglo a aussi soutenu la ville de Guéret pour la réouverture du musée de la Sénatorerie via une offre de concours de **300 000 €**.

En 2026, l'Agglo poursuivra cette politique volontariste sur l'ensemble de son territoire en soutenant les initiatives locales qui répondent aux besoins quotidiens des habitants, avec une enveloppe dédiée de **100 000 €**.

*Crédit couverture : Freepik*